

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No
Camion (châssis)	M A C K	33 R 795 ST	CH 3570 09

Constructeur	MACK Trucks INC, Allentown, Pennsylvania (USA)		
Identification	"R-700" devant la porte de gauche. - "33 R 795 ST" devant le No du châssis et sur plaquette du constructeur ( "33" est frappé par l'importateur devant le No du châssis et sur la plaquette du constructeur )		
Plaquette constr.	à gauche, dans la porte		
No du châssis	à droite, à l'avant, latéralement sur le longeron, derrière l'amortisseur		
Ident. du moteur	"TB 865" à droite, latéralement, en bas sur le bloc, devant le démarreur		
Importateur princ.	HOTZ & Co AG, Dep, MACK, Postfach 2501 Bienne		
Véhicule homologué	33 R 795 ST 3285	Signes fixes dans code du type 33 R 795 ST	

<b>CHASSIS</b>	
Nombre d'essieux	1 + 1 double
Direction	mécanique, assistance hydraulique *)
Transmission	mécanique, non synchronisée
Nombre de vitesses	5 + 1 rampante
Frein de service	à air comprimé, 2 circuits, à expansion interne 2 régulateurs selon charge sur toutes les roues AR circuit 1 = essieux 1 et 2 / circuit 2 = ess. médian
Frein auxiliaire	à ressort, exp. int. s. ess. double; pression par 2ème circ.; libération par réservoir séparé;
Frein d'arrêt	mécanique par vis dans cylindres
Ralentisseur	DYNATARD, compression par décalage de la distribut.
Contrôle 2 circ.	lampe-témoin

<b>MOTEUR</b>			
Marque	M A C K	Type	T B 865
Construction	V	Temps	4
Carburant	D	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	133,35	Course	127
Cylindrée	14190	CV-impôt	72,27
Puissance en CV	322 DIN	à t/min	2100
Bruit	83	dB/A à t/min	2750
Silencieux	1 = 860 x Ø 220 ou 1 = 306 x Ø 220		
Mesure des gaz	Bacharach = 4,0		
Déparasitage			

<b>CARROSSERIE</b>	
Nombre de portes	2
Ceintures sécurité	-
Cale	2/ 400x300x230
Antivol	-

<b>POIDS</b>	avant	arrière	total	§)
Poids à vide				
Charge utile				
Poids total			25000	
Garantie fabr.	8200	25000	33200	
Dimens. pneus	11,00-22	11,00-22		(Variantes
Ply / atü	16 / 7,75	16 / 7,75		voir
Charge	6700	24000		remarques)
pour V max	100	100		

Nombre de places t	2	av	2	centre		ar
<b>DIMENSIONS §)</b>		int.	ext.			
Longueur		7320	Empattements	5000	/	
Largeur		2490		4650	-	5650
Hauteur		3030	Voie	av	2000	ar 1870
Porte à faux lat.			Voies	av	-	
				ar	-	
				ar	-	
			Braquage	g		d
Distance volant - vers l'avant du véhicule						
Empattement de l'essieu double	= 1370					

Garantie poids remorquable avec frein	
Garantie poids remorquable sans frein	
Garantie poids de l'ensemble	60000
Poids remorquable testé	
Vitesse maximale selon le constructeur	120 km/h
Vitesse maximale testée	km/h

EQUIPEMENT §)		DOT H ou CR (E) ou HCR H4 (E)	
Feux de route			
Feux route compl.			
Feux de croisement	DOT H ou CR (E) ou HCR H4 (E)		
Feux de position	A (E) ou A (E) dans CR ou A (E) dans HCR		
Feux de brouillard	-	Feux rouges	R-31 (E)
Feux stop	R-31 (E)	Feu de recul	-
Clignoteurs	av / lat. 4 (E)	1	ar 2a (E)
Catadioptrés	av	1	ar SAE A
Feux de gabarit	av A (E)	1	ar R (E)
Avert. optique	oui	Eclair. plaque	1 à gauche comb.
Essuie-glace	2 balais	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	HELLA 001 779	(94 )	dB/A
	Grover RM	(95 )	dB/A
		( )	dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Camion		
Marque et type	M A C K	33 R 795 ST	
Homologation			
No	CH	3570	09
Carrosserie			
Places total	2	avant	2
Poids à vide		Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	72,27
Poids total	25000	Cylindrée	14190

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

\*) Direction : jeu d'environ 180° lorsque le moteur est à l'arrêt et sans l'assistance hydraulique

§) Equipement: le symbole de la marque (chien) doit être enlevé

les arêtes des ouvertures d'aération sur le toit doivent être bordées

avertisseur: 2 trompettes à air comprimé de la marque Grover type MR, fixées sur le toit, longueur max. 450 mm, réduction dans raccord d'entrée = 1 mm

Les dimensions, le poids et l'équipement et le braquage doivent être contrôlés

Freins testés avec un poids de 28'000 kp

A noter dans le permis de circulation:

- disque > 2,30 m exigé

Lieu et date de l'homologation

Berne, 6.2.74

Lyss, 25.2.74

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES